



**HAL**  
open science

## Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives. 2017, Université de Toulon. hceres-02026907

**HAL Id: hceres-02026907**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026907>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

Licence Sciences et techniques des  
activités physiques et sportives.

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Établissement déposant : Université de Toulon

Établissement(s) cohabilité(s) : /

### Présentation de la formation

La licence en *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) de l'Université de Toulon, portée par l'UFR STAPS de l'établissement, propose trois parcours permettant de développer des compétences dans l'encadrement des activités physiques et sportives. Ces compétences sont déclinées en fonction des champs professionnels visés et de la finalité de l'intervention en activités physiques et sportives. Le parcours *Education et motricité* prépare aux métiers de l'encadrement des activités physiques et sportives dans une perspective éducative. Le parcours *Activités physiques adaptées et santé* prépare aux métiers utilisant l'activité physique dans une perspective de santé. Le parcours *Entraînement sportif* forme des professionnels capables de développer la performance sportive en rugby, dans un objectif de compétition sportive. Ces trois parcours sont enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), ce qui permet au titulaire de la licence de se voir délivrer une carte professionnelle pour exercer contre rémunération, comme prévu dans le Code du Sport. L'insertion professionnelle est également possible dès la 2<sup>ème</sup> année de licence puisque la délivrance du Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) en STAPS ouvre également droit à une carte professionnelle permettant l'animation des activités physiques et sportives contre rémunération.

### Analyse

#### Objectifs

Les objectifs et compétences visées des trois parcours proposés (*Education et motricité*, *Entraînement sportif* et *Activités physiques adaptées et santé*) sont clairement décrits et conformes avec la fiche RNCP. Les compétences sont en adéquation avec les débouchés et permettent au titulaire de la licence d'obtenir une carte professionnelle pour encadrer les activités physiques et sportives contre rémunération, dans son domaine de compétence (éducation, santé ou performance sportive, en fonction du parcours suivi en licence), conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code du Sport. Des débouchés dans d'autres domaines (métiers de la sécurité notamment) sont également ouverts.

L'insertion professionnelle est par ailleurs possible dès la 2<sup>ème</sup> année de licence puisque la délivrance du DEUG en STAPS ouvre aussi droit à une carte professionnelle permettant l'animation des activités physiques et sportives contre rémunération.

La formation fait preuve d'un grand dynamisme et suit les avis du conseil de perfectionnement pour adapter ses objectifs à la demande sociétale. Un effort permanent est fait pour rechercher de nouvelles niches d'emploi afin d'assurer une entrée dans la vie active aux diplômés.

<b>Organisation</b>
<p>La structure de la licence est clairement exposée, avec des enseignements transversaux (anglais, méthodologie du travail universitaire), et des enseignements spécifiques à chaque parcours, dont l'importance est croissante de la première année (L1) à la troisième année (L3). La L1 est constituée essentiellement par un tronc commun, accompagné d'enseignements de découverte des parcours et des milieux professionnels. Cette organisation permet d'assurer la progressivité des apprentissages et de définir le choix de parcours au travers de deux stages d'observation réalisés dans le cadre du projet professionnel étudiant (PPE), puis de se positionner à partir de la L2 sur l'un des trois parcours. La proportion élevée de travaux pratiques, les volumes horaires des stages et l'implication des professionnels dans la formation permettent d'engager les étudiants de façon efficace sur la voie de la professionnalisation.</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>Le positionnement des différents parcours de la licence STAPS dans l'environnement régional (proximité des universités de Marseille et de Nice) est clairement explicité. La forte demande d'inscription en STAPS justifie l'existence de cette licence à l'Université de Toulon et les parcours proposés en L3 permettent de compléter l'offre au niveau régional (exemple : absence de parcours <i>Entraînement sportif</i> à Marseille et complémentarité des thèmes abordés dans le parcours <i>Activités physiques adaptées et santé</i>). Ce positionnement est également cohérent par rapport à l'existence d'un master STAPS cohabilité par les différentes universités du sud de la France (Nice, Toulon, Avignon, Marseille, Montpellier). Le positionnement dans l'environnement socio-économique est quantitativement et qualitativement bon, mais aurait pu être développé, en détaillant la nature des partenariats existants formalisés avec des structures professionnelles dans le cadre des stages étudiants et du recrutement des professionnels intervenant dans la formation.</p>
<b>Equipe pédagogique</b>
<p>L'équipe pédagogique est constituée de 25 enseignants et enseignants-chercheurs assurant 70 % du volume horaire, 6 % des heures sont assurés par des contractuels, 15 % par des enseignants certifiés ou agrégés et 9 % par des professionnels tous spécialisés dans un des domaines de la formation. Cette répartition des volumes d'enseignement apparaît pertinente. Les professionnels vacataires intervenant dans la formation sont en adéquation avec les débouchés et objectifs visés.</p> <p>L'équipe pédagogique a un rythme de réunion régulier (deux fois par an) et les responsabilités de spécialité, de stages et d'orientation sont clairement définies. Un étudiant de chaque niveau de licence est associé à l'équipe pédagogique. Cette équipe pédagogique s'appuie également sur le conseil de perfectionnement.</p>
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>
<p>La licence STAPS est extrêmement attractive et ses effectifs en première année (L1) sont en constante augmentation depuis 2010. Ces effectifs sont limités en L1 à 400 étudiants par la capacité d'accueil. Le taux de réussite en première année est relativement élevé puisqu'il se situe autour de 40 % et correspond à la moyenne nationale. Il est en constante amélioration suite à la mise en place d'actions d'accompagnement pédagogique des étudiants, et notamment la désignation d'enseignants référents. Le devenir des étudiants ayant échoué en première année et le taux d'abandon n'est pas discuté. Les effectifs des L2 et L3 sont stables et les taux de réussite élevés (70 %) une fois la barrière de la première année franchie. Il n'existe malheureusement pas de données sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude des étudiants diplômés de licence.</p> <p>La poursuite d'étude proposée localement se limite uniquement au master STAPS, spécialité <i>Sciences du mouvement humain</i> et ne permet donc malheureusement pas une poursuite d'études complète en master.</p>
<b>Place de la recherche</b>
<p>Cette formation est adossée à deux laboratoires de l'Université de Toulon, dont l'un est cohabilité par l'Université Nice Sophia Antipolis. L'adossement de la licence à ces deux laboratoires en Sciences de la vie et de l'ingénieur permet un bon lien formation-recherche dès la licence. Les enseignants-chercheurs intervenant dans la formation mènent une recherche en relation directe avec les thématiques développées dans les parcours <i>Activités physiques adaptées et santé</i> et <i>Entraînement sportif</i>. Il n'existe en revanche pas de laboratoire de rattachement en Sciences humaines et sociales, d'où l'absence d'adossement recherche direct dans ce domaine.</p>

<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>Les fiches RNCP (une fiche par parcours et une fiche pour le DEUG) sont validées et publiées depuis de nombreuses années (suite à une harmonisation nationale). Les compétences à développer sont donc très clairement explicitées pour chacun des parcours et sont adaptées aux débouchés professionnels, dont l'exercice est encadré par le Code du Sport. Il existe des dispositifs permettant aux étudiants de découvrir les différents champs d'exercice professionnels (enseignements sur les champs professionnels) afin de les aider à définir leur choix de parcours et des stages sont organisés au cours de chaque année de formation, avec un volume horaire croissant de L1 à L3. Des professionnels interviennent dans la formation et plusieurs conventions ont été signées avec des structures. Cette démarche est à poursuivre pour développer l'offre de stage et faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>Les stages sont optionnels en L1 et obligatoires en L2 et L3. Après établissement d'une convention de stage, l'étudiant est suivi par un tuteur universitaire et un tuteur de la structure d'accueil. Les modalités de stage (sujet et condition de réalisation) sont clairement définies et impliquent le stagiaire, le directeur de la structure d'accueil et le directeur de l'unité de formation et de recherche. Les stages donnent lieu à une évaluation par le tuteur professionnel, à un rapport et à une soutenance. L'évaluation du stagiaire sur le terrain de stage est également souhaitable, si les ressources humaines permettent ce suivi à l'avenir. Il faut également veiller à répartir la charge d'encadrement des stages sur l'ensemble des enseignants titulaires, dans la mesure où le responsable des stages ne peut pas assumer par défaut le rôle de tuteur universitaire pour l'ensemble des étudiants.</p> <p>La volonté de généralisation à tous les parcours du livret de stage mis en place dans le parcours <i>Education et motricité</i> est une bonne initiative. Enfin, dans le parcours <i>Activités physiques adaptées et santé</i>, le volume de stage pourrait être augmenté en L3 pour se rapprocher des préconisations prévues (150 h) dans la convention entre la Conférence des Directeurs et Doyens en STAPS et la Conférence des Doyens de médecine.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>L'ouverture à l'international est marginale tant en termes de rentrants que de sortants. Le facteur limitant étant la langue d'enseignement. Les étudiants nationaux reçoivent des enseignements de volume suffisant en anglais, mais pour autant, constat est fait de la difficulté des étudiants à suivre des enseignements disciplinaires en anglais.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>Une information des lycéens est mise en place en amont du recrutement en L1. Celui-ci se fait ensuite classiquement par la procédure d'admission post-bac avec une capacité d'accueil limitée à 400 étudiants. La proportion de bacheliers ayant formulé le choix de la licence STAPS en premier vœu et finalement recrutés n'est toutefois pas précisée. D'autres procédures d'admission existent, comme la validation des acquis par l'expérience (VAE), la validation des études supérieures (VES) ou le recrutement prioritaire de sportifs de haut niveau listés. La procédure de VAE a été mise en place une trentaine de fois sur les quatre dernières années, soit pour des validations complètes de licence soit pour des reprises d'étude.</p> <p>Le dispositif de soutien pédagogique dédié aux sportifs de haut niveau est fonctionnel et efficace. Il a d'ailleurs été étendu à toute l'université et il est piloté par l'UFR STAPS.</p> <p>Un suivi rigoureux de la présence de l'ensemble des étudiants en travaux dirigés et travaux pratiques est réalisé et des groupes d'effectifs réduits (25 à 27 présents) favorisent la réussite des étudiants. La généralisation du contrôle continu participe également à la réussite des étudiants. Ces mesures ont des effets positifs puisqu'en 2015-2016, le nombre d'abandons au 2<sup>ème</sup> semestre de L1 a été réduit d'environ un groupe (soit 25 à 30 étudiants).</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>L'accent est mis sur l'assiduité des étudiants pour favoriser leur réussite. Une plate-forme de cours en ligne est toutefois à disposition des enseignants et des étudiants. Un Certificat Informatique et Internet est mis en place, ainsi que des « jeux sérieux » dans le parcours <i>Entraînement sportif</i>. La volonté d'introduire des technologies numériques en cours (ex : boîtiers de vote et cours vidéo) est affirmée mais reste à concrétiser.</p>

Evaluation des étudiants
Les jurys et modalités de contrôle des connaissances, règlements des examens sont clairement établis et communiqués aux étudiants. La création systématique d'un syllabus des enseignements pourrait permettre de détailler les modalités de contrôle des connaissances pour chacun des enseignements dispensés dans les trois parcours. Les notes obtenues dans le cadre des contrôles continus sont accessibles via l'environnement numérique de travail, ce qui permet à l'étudiant de suivre sa progression.
Suivi de l'acquisition de compétences
Le supplément au diplôme est délivré, comme prévu par le Code du Sport. Il aurait été souhaitable qu'un exemplaire soit annexé au dossier, afin de juger de son niveau de personnalisation, pour notamment juger si cette annexe peut faire office de portefeuille de compétences. La réalisation d'un portefeuille de compétences en L3 <i>Activités physiques adaptées et santé</i> est à saluer et mérite d'être étendue aux autres parcours de L3. La formation comporte des évaluations permettant de valider ces compétences. Il n'est toutefois pas fait mention de ces modalités d'évaluation (notation classique ou vérification de l'acquisition des compétences).
Suivi des diplômés
Les taux de retours des enquêtes internes menées par la composante, sont trop faibles pour apprécier l'employabilité des diplômés. Il serait nécessaire que l'université mette en place un suivi des diplômés et informe en amont les étudiants de la nécessité de répondre à ces enquêtes, et ce afin de pouvoir fournir des données fiables à la composante.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Le conseil de perfectionnement a été mis en place dans les parcours <i>Activités physiques adaptées et santé</i> et <i>Education et motricité</i> , mais pas dans le parcours <i>Entraînement sportif</i> . Sa composition est représentative des intervenants de la formation, les étudiants y participent et des professionnels n'intervenant pas dans la formation sont également présents. Il serait essentiel de généraliser les conseils de perfectionnement à tous les parcours de la licence STAPS, et prévoir également un conseil de perfectionnement au niveau de la mention, pour assurer le pilotage du tronc commun aux trois parcours. L'évaluation des enseignements n'est pas systématique et peu formalisé.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Une formation dynamique en accord avec les attentes sociétales dans le domaine du sport et de la santé.
- Une formation construite et organisée pour favoriser la professionnalisation.
- Un accompagnement pédagogique des étudiants de qualité.

### Points faibles :

- Un suivi de l'insertion professionnelle et du devenir des diplômés insuffisant.
- Des partenariats avec les acteurs socio-économiques peu explicités.
- Une offre de poursuite d'étude au niveau local inexistante.

### Avis global et recommandations :

Le dossier de cette formation est bien construit et reflète l'investissement des enseignants et leur volonté de porter une formation de qualité. Les démarches engagées pour l'accompagnement pédagogique et la professionnalisation des étudiants sont à poursuivre. La mise en place d'un suivi systématique des cohortes serait nécessaire pour juger de l'efficacité de ces démarches, tant en termes de réussite et d'abandon en L1 que de poursuite d'étude et d'insertion professionnelle des diplômés. Il serait également nécessaire d'engager une réflexion sur la création de mentions de master STAPS sur site afin de proposer une réelle poursuite d'études aux diplômés de licence STAPS. Cela permettrait par ailleurs de structurer de façon encore plus cohérente et lisible l'offre de formation en STAPS du site.



# Observations de l'établissement

La Garde, le 11 Mai 2017

EB/ KBC / 2017 n° 072

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur

Jean-Marc GEIB

Département d'évaluation des formations

HCERES

**Objet :** Evaluation Licence STAPS

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de la Licence STAPS. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous faisons part, ci-dessous, des observations de portée générale du responsable de la formation.

« Observations :

*P°3 Présentation de la Formation...*

*Le parcours Entraînement sportif forme des professionnels capables de développer la performance sportive dans un cadre compétitif sportif.*

*P°5 Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite*

*Tous les bacheliers ayant formulé le choix de la licence STAPS en premier vœu ont jusqu'à présent été recrutés.*

*Le dispositif de soutien pédagogique dédié aux sportifs de haut niveau... a d'ailleurs été étendu à toute l'université et il est piloté par un Chargé de mission, par ailleurs enseignant-chercheur à l'UFR STAPS.*

*P°5 Modalités d'enseignement et place du numérique*

*La volonté d'introduire des technologies numériques en cours (ex : boîtiers de vote et cours vidéo) est affirmée. Dans l'appel à projets ouvert en 2017 intitulé « Mon université, ma réussite », l'UFR STAPS a déposé un projet d'acquisition de « boîtiers de vote » de type Quizz Box qui a été retenu et financé par l'établissement.*

*P°6 Suivi de l'acquisition de compétences*

*Le supplément au diplôme est délivré comme prévu par le Code du sport. Il aurait été souhaitable qu'un exemplaire soit annexé au dossier... Un exemplaire est joint à ce fichier.*

*P°6 Conseil de perfectionnement et procédure d'autoévaluation*

*Un conseil de perfectionnement a été mis en place dans chacun des parcours de la Licence. Dans le rapport d'autoévaluation, seul l'exemple du parcours APAS a été développé.*

*La phrase « Il serait essentiel de généraliser les conseils de perfectionnement à tous les parcours de la licence STAPS » n'a pas lieu d'être formulée.*

*En revanche, la formulation « Il serait judicieux de constituer un conseil de perfectionnement au niveau de la mention, pour assurer le pilotage du tronc commun aux trois parcours » pourrait être reprise.*

*P°6 Points faibles :*

- *Une offre de poursuite d'étude au niveau local insuffisante.*

*L'UTLN souhaite remédier à cette faiblesse en demandant l'accréditation, pour la prochaine période quadriennale, d'un Master STAPS doté de deux parcours (Activité physique adaptée et santé / Entraînement et optimisation de la performance, en co-accréditation avec AMU et UAPV) et d'un Master MEEF second degré EPS. »*

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'E' followed by a horizontal line that extends to the right.

Éric BOUTIN  
Président de l'Université de Toulon

## Note du HCERES

Un exemplaire du « Supplément au diplôme » a été fourni, mais ne fait pas l'objet d'une publication.